

PROCEDURE DE RENOUELEMENT ET D'ADMISSION DES PRIMO- ENTRANTS EN RESIDENCE UNIVERSITAIRE DU CLOUS SAVOIE MONT BLANC POUR LES ETUDIANTS INTERNATIONNAUX HORS ECHANGES

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Pour toute demande d'admission en résidence, un dossier doit être rempli par l'étudiant, accompagné des pièces justificatives demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.
- Ce dossier est soumis à l'avis d'une commission composée de représentants du CLOUS Savoie Mont Blanc et de l'Université Savoie Mont Blanc.
- Un contingent de logements est identifié pour l'accueil d'étudiants internationaux hors échanges sur la base d'un volume de 10 % maximum compte tenu des capacités d'accueil limité et de la forte tension sur le logement en Savoie et Haute-Savoie. Ce contingent sera apprécié au niveau du CLOUS Savoie Mont Blanc dans la limite de 150 logements.

PROCEDURE

Un dossier sera envoyé aux étudiants primo-entrants admis dans l'enseignement supérieur, en séjour pour études à titre individuel, ainsi qu'aux étudiants renouvelants, pour l'hébergement dans l'une des résidences du CLOUS Savoie Mont Blanc en Savoie.

En Haute-Savoie, compte tenu de l'extrême tension sur le logement, aucun dossier ne sera transmis aux étudiants internationaux hors programme d'échange à ce stade. Les éventuels logements disponibles à l'issue des tours de logement seront proposés au fil de l'eau à partir du mardi 8 juillet 2025.

- **Renouvelants**
 - Retour des dossiers aux accueils des résidences pour le mercredi 30 avril 2025 au plus tard.
 - Début mai, remonter au pôle logement les cas complexes pour étude avant la 1^{ère} réunion
 - **Le mercredi 21 mai 2025 les demandes de renouvellement des LEI seront étudiées en commission.**
 - Au plus tard lundi 26 mai 2025, réponse du pôle logement par courriel aux étudiants



- **Primo entrants**

- Gestion au fil de l'eau, dès le lundi 14 avril 2025 retrait des dossiers, avec une date limite de retour le lundi 16 juin 2025 au plus tard.
- **Jeudi 3 juillet 2025** commission avec les assistantes sociales, des représentants de l'Unité de Gestion Hébergement Savoie et des représentants DEVE et DRI de l'USMB : acceptation des primo arrivants en fonction des logements disponibles.

A l'issue de la commission, courriers du Directeur du CLOUS envoyés aux étudiants par le pôle logement :

- Soit admission
- Soit admission sous réserve que...
- Soit refus

CRITERES

Les demandes de renouvellement concernent un dossier qui a été étudié par la commission du mercredi 21 mai 2025.

Réponse **oui** : il sera alors considéré comme prioritaire

Réponse **non** : il sera réexaminé lors de la commission de juillet, mais ne sera pas considéré comme prioritaire.

Cependant tout étudiant débiteur durant l'année universitaire précédente ne sera pas réadmis, ainsi que les étudiants n'ayant pas respecté le règlement intérieur de la résidence.

Conformément à la note de service du 15 décembre 2020, la priorité sera donnée aux :

- Primo-arrivants sur le territoire académique
- Priorité aux plus jeunes
- Admission possible dès la L1 (1^{ère} année de licence ou équivalent), selon le niveau d'étude avec priorité pédagogique L1 puis L2, L3, M1, M2
- 5 ans de séjour maximum dans une résidence du CLOUS
- La progression dans les études est vérifiée : l'étudiant devra être en progression pour que son admission soit renouvelée. L'échec dans les études est donc une cause de non réadmission. Le redoublement est cependant admis sous certaines conditions
- Les doctorants doivent justifier de leurs moyens d'existence : s'ils ont plus de 800€ par mois de ressources ils seront orientés vers le parc privé

Les mêmes critères devront être respectés pour les étudiants qui seraient admis postérieurement à la commission, une validation par la direction du CLOUS devra être faite avant toute admission.

Cette validation sera transmise au Pôle logement pour mise en œuvre.